

Édito

Le chaud et le froid



“ En suivi des multiples interpellations du SeGEC, la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine SCHYNS, a annoncé que le décret relatif aux conseillers en prévention serait financé à partir du 1^{er} janvier prochain. C'est une bonne nouvelle, la mise en œuvre de ce décret étant attendue depuis près de dix ans. Par ailleurs, des discussions difficiles se poursuivent concernant le phasage des différents décrets visant à mettre en œuvre le volet « gouvernance » du Pacte d'excellence.

Compréhension difficile

Tout en prenant certaines précautions utiles quant aux modalités de mise en œuvre des différents textes, le gouvernement envisage actuellement d'en faire progresser certains plus vite que d'autres, alors qu'ils sont nécessairement liés. En effet, le processus de contractualisation entre les Pouvoirs organisateurs et l'autorité publique n'est envisageable que si celle-ci opère structurellement une distinction entre son rôle de Pouvoir organisateur et de pouvoir régulateur ; de même, l'approbation du cadre des DCO (délégués aux contrats d'objectifs) n'a de sens que dans la perspective de cette réforme de la gouvernance, qui suppose elle-même une vraie réforme de l'inspection. Par ailleurs, le développement des pratiques collaboratives nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de pilotage ne pourra se concevoir de manière systématique qu'à condition de mener à bonne fin l'avant-projet de décret encore en discussion relatif à la clarification de la charge des enseignants.

On sait que les décrets relatifs à la distinction régulateur/opérateur et à la clarification de la charge des enseignants ne seront pas proposés au vote du Parlement avant la fin de la session parlementaire (mi-juillet), ce qui pose donc nécessairement la question du traitement à réserver aux autres projets de décrets. Des discussions où les divergences de points de vue sont parfois très sensibles se poursuivent actuellement avec le cabinet de l'Enseignement. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

6 juin 2018